

CANEVAS¹ DE RAPPORT DES PROGRAMMES FINANCES PAR CAFE

Période du 09 décembre 2021 au 31 décembre 2021

<p>Titre du Programme & Référence</p> <p>Titre du Programme REDD+: Projet d'Appui à la Coordination (PAC) de la mise en œuvre de la Lettre d'intention</p> <p>Réf. du Programme (le cas échéant):</p> <p>Numéro de référence du Programme/MPTF Office:² 00129481</p>	<p>Localité, Secteur/Thème(s) du Programme</p> <p>(le cas échéant) Localité : République du Congo</p> <p>Secteur/Thème(s) : Coordination, gouvernance</p>
<p>Organisations participantes</p> <p>PNUD</p>	<p>Partenaires de mise en œuvre</p> <p>Primature de la République du Congo</p> <p>Secrétariat de CAFE</p> <p>Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies</p> <p>Firme d'assistance technique à recruter sur appel d'offre</p>
<p>Budget du Programme (US\$)</p> <p>Contribution du Fonds:</p> <p>USD 1,455,890.30</p> <p>Contribution de(s) agence(s):</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>le cas échéant, par agence</i> <p>Contribution du Gouvernement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>(le cas échéant)</i> <p>Autres Contributions [donateur(s)]:</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>(le cas échéant)</i> <p>TOTAL: USD 1,455,890.30</p>	<p>Durée du Programme (mois)</p> <p>Durée totale (mois): 24 mois</p> <p>Date de démarrage³ : 09.12.2021</p> <p>Date de clôture originale⁴ : 28.11.2023</p> <p>Date de clôture actuelle⁵ : 28.11.2023</p>

¹ Ce canevas est relatif à la présentation des rapports semestriel et annuel des Agences d'Exécution (AE) des programmes financés par CAFE.

Evaluation du Programme	Soumis par:
Evaluation – (à joindre le cas échéant) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date : dd.mm.yyyy) Evaluation à mi-parcours – (à joindre le cas échéant) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date: _ dd.mm.yyyy):	o Nom: Chris Mburu o Titre: Coordonnateur Résident des Nations Unies o Organisation participante: Bureau du Coordonnateur Résident o Adresse e-mail: chris.mburu@un.org

Instructions pour le format du rapport

- Inclure une liste des abréviations et acronymes principaux
- Numérotez toutes les pages, sections et paragraphes
- Le rapport doit être soumis en un seul document Word ou pdf
- Les annexes doivent être clairement référencées, utilisant des notes de bas de pages dans le corps du rapport
- Fournir des hyperliens à tous les livrables finalisés (rapports, études, cartes, etc) dans le respect de la politique d'accès à l'information de CAFI, disponible en Annexe 1 des Termes de Référence de CAFI²

²<http://www.cafi.org/sites/default/files/2021-03/2021%2001%2014%20-%20CAFI%20Manual%20of%20Operations%20-%20FINAL%20-%20EN.pdf>

Table des matières

1.	Données clés du programme REDD+.....	5
2.	Résumé exécutif (maximum 1 page).....	6
3.	Brève présentation du programme.....	7
3.1.	Objectif Général	7
3.2.	Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme	7
3.3.	Contexte du rapport.....	8
4.	Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA pour la période de rapportage (semestre 1 ou année entière).....	8
5.	Résultats du Programme	8
5.1	Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI	8
5.2	Progrès par effet et produits du programme	9
5.4	Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs du cadre de résultats de CAFI.....	13
5.5	Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention	14
6.	Exécution financière	15
7.	Gestion participative	17
8.	Thèmes transversaux	18
8.1.	Gouvernance	18
8.2.	Genre.....	18
8.3.	Peuples Autochtones.....	18
8.4.	Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)	18
8.5.	Respect de normes environnementale et sociale	19
a)	Etude d’impact environnementale et sociale.....	19
b)	Mesures prises afin d’assurer le respect des sauvegardes.....	19
c)	Gestion des plaintes et recours.....	20
9.	Gestion des risques	20
10.	Illustration narrative spécifique	22
11.	Modalités de suivi	22
12.	Révisions programmatiques (le cas échéant).....	23
13.	Communication and promotion.....	23
14.	Auto-évaluation du programme.....	23
15.	Difficultés rencontrées et mesures prises	23
16.	Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme.. Erreur ! Le signet n’est pas défini.	
17.	Conclusion et recommandations.....	23

18.	Récapitulatif des livrables	23
19.	Annexes	23

1. Données clés du programme REDD+

Titre du Programme & Référence	Projet d'Appui à la Coordination (PAC) de la mise en œuvre de la Lettre d'intention
Numéro de référence du Programme/MPTF	00129481
Localité, Secteur/Thème(s) du Programme	République du Congo Gouvernance, coordination
Partenaires de mise en œuvre	PNUD
Organisations participantes	Primature de la République du Congo Secrétariat de CAFI Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies Firme d'assistance technique à recruter sur appel d'offre
Budget du Programme (USD)	USD 1,455,890.30
Durée totale programme (mois):	24 mois
Date d'approbation du programme par le Conseil d'administration de CAFI (dd.mm.yyyy):	25.05.2021
Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy):	09.12.2021
Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy):	09.12.2021
Date de clôture originale (dd.mm.yyyy)	28.11.2023
Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy)	28.11.2023
Décaissements au 31/12/21	0
Dépenses globales (USD) au 31/12/21	0
Taux de consommation de la 1 ^{ère} tranche	0
Date d'évaluation à mi-parcours le cas échéant	-
Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail :	Chris Mburu, Coordonnateur Résident des Nations Unies chris.mburu@un.org

2. Résumé exécutif (maximum 1 page)

Il s'agit de présenter les réalisations les plus importantes du Programme en dégagant de manière claire et concise 1) celles de la période sous-examen (semestre ou année), 2) celles depuis le début du programme. Le résumé inclura aussi les éléments clés du rapport à détailler dans les points ci-dessous ainsi que les avancées vis-à-vis des jalons.

Ces éléments essentiels du rapport seront capitalisés dans le rapport annuel consolidé de CAFI

Le présent rapport porte sur le programme d'appui à la coordination, qui vise à renforcer les organes de pilotage de la mise en œuvre du partenariat CAFI-République du Congo et de la Lettre d'Intention signée le 03 septembre 2019.

Le programme d'appui à la coordination a été approuvé par la décision [EB.2021.10](#) du 25 juin 2021. Signé par les parties le 16 octobre 2021, le transfert des financements du programme auprès de l'agence d'exécution a été effectif le 16 décembre 2021. Compte tenu des calendriers de travail des différentes institutions partenaires, et de la clôture des comptes financiers de l'agence d'exécution au 17 décembre 2021, aucune activité relevant spécifiquement de ce programme n'a été menée durant la période considérée.

Cependant, les partenaires du présent programme (Secrétariat de CAFI, Bureau du Coordonnateur Résident, Primature) ont, dans l'attente de l'opérationnalisation du programme, mené des actions concourant à l'atteinte des résultats attendus du programme, présentées dans ce rapport. Il s'est agi en particulier de l'opérationnalisation des organes de gouvernance de la mise en œuvre du partenariat (Comité Interministériel, Comité de Pilotage, Secrétariat Permanent), premier niveau de la théorie du changement du programme, et **Résultat 1 du programme**. Cette mise en place a permis également l'atteinte du **jalon 8.10** de la Lettre d'Intention relatif au cadre de suivi et concertation pour la mise en œuvre du partenariat.

Les autres résultats atteints ou partiellement atteints du programme dès l'amont du lancement effectif des activités présentées au budget portent sur :

- le **Résultat 2 du programme (Coordination de la mise en œuvre et suivi des engagements de la LOI)** : un premier rapport de suivi du partenariat, couvrant la période 2019-2021 a été élaboré et approuvé par toutes les parties prenantes (produit 2.2), et une résolution conjointe CAFI-Comité Interministériel adoptée en décembre 2021 appelle aux parties prenantes à contribuer à l'exercice d'élaboration des plans d'action sectoriels (produit 2.1) qui sera complété en 2022 ;
- le **Résultat 3 du programme (programmation et mise en œuvre des investissements du fonds CAFI)** : 2 programmes, incluant le présent programme, ont été approuvés, signés et initiés en 2021, 6 autres programmes sont en cours d'élaboration sur la période (produit 3.1). L'implication des parties prenantes dans le suivi et la communication des programmes (produit 3.2) a été initié, avec l'appui particulier du Secrétariat Permanent et l'implication du Comité de Pilotage du partenariat.

Ces actions ne relèvent pas du plan de travail du programme, qui sera défini pour la période à compter du 1^{er} janvier 2022, et n'ont imputé aucune dépense sur le budget du projet.

3. Brève présentation du programme

3.1. Objectif Général

Fournir les objectifs principaux et les effets attendus de ce programme en relation à :

1. La Lettre d'intention
2. Le cadre de résultats de CAFI³
3. Le cadre de résultats du Plan national d'investissement REDD+

Objectif général du programme : Assurer un pilotage, une coordination et un suivi à un haut niveau, à caractère intersectoriel et inclusif, permettant d'accroître la mobilisation et l'alignement des interventions et financements des secteurs public et privé, domestiques et internationaux sur les objectifs de la Lettre d'Intention et du Plan d'Investissement de la Stratégie Nationale REDD+.

L'**impact recherché** de ce programme consiste à soutenir, au travers de la mise en place d'un mécanisme de coordination intersectorielle à haut niveau, inclusif, participatif et performant, l'harmonisation des différentes politiques sectorielles liées à l'utilisation des terres en vue de répondre de façon cohérente aux engagements pris dans le cadre de la Lettre d'Intention et l'alignement progressif des efforts de préservation des forêts, de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de lutte contre la pauvreté et leur prise en compte dans le plan national de développement du pays.

Cet impact est spécifiquement visé en lien avec les enjeux de la Lettre d'Intention et les objectifs du plan d'investissement REDD+ de la République du Congo ; il s'agit ici de permettre la coordination de la mise en œuvre du partenariat, tel qu'exprimé dans la Lol, qui est elle-même alignée sur les ambitions du Plan National d'Investissement REDD+. Le programme contribue donc directement au :

- **Résultat 7 du cadre de résultats du Fonds fiduciaire de CAFI :** Une coordination et gouvernance interministérielles plus efficaces se traduisant par un régime d'autorisation, d'application des réglementations et de fiscalité des activités économiques qui ne pousse pas les acteurs économiques à convertir les forêts et mener des activités illégales ; et un climat des affaires favorable à des investissements respectueux de la forêt ;
- **Jalons de la LOI, Secteur Coordination & Financement - Jalons 8.3, 8.5 & 8.10**
- **Effets 5 du PNI REDD+:** La gouvernance intersectorielle et de la participation de l'ensemble des parties prenantes au développement est améliorée & 6 Les financements REDD+ et alignés REDD+ sont mobilisés et des outils de financement innovant sont développés

3.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme

Rappeler les objectifs spécifiques du programme suivant le cadre de résultats du document de programme approuvé et le plan annuel de travail du programme

Cet objectif général se décline en **2 objectifs spécifiques** :

1. Assurer la coordination et le suivi de l'atteinte des objectifs et jalons de la lettre d'intention au travers d'un mécanisme de gouvernance à haut niveau, multisectoriel et inclusif opérationnel et performant. Cette coordination passera notamment par la veille de la prise en compte et/ou le respect des engagements de la Lettre d'Intention dans les politiques nationales et sectorielles, les engagements climatiques et/ou environnementaux et le processus de planification du développement en lien avec la gestion durable des terres et des ressources naturelles.

³ Disponible ici : <https://www.cafi.org/sites/default/files/2021-07/Cadre%20de%20ME%20re%CC%81vise%CC%81%20de%20CAFI%20-%2025%20Octobre%202019%20FINAL%20-%20Web%20site.pdf>

2. Mobiliser et coordonner les financements nécessaires pour mettre en œuvre, suivre et évaluer les programmes et initiatives permettant l’atteinte des objectifs et jalons de la lettre d’intention de manière coordonnée et efficiente. Il s’agira notamment des financements du CAFI prévus dans la lettre d’intention mais également de financements additionnels publics et privés alignés sur les objectifs de la Lol existants et/ou à mobiliser.

3.3. Contexte⁴ du rapport

4. Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA pour la période de rapportage (semestre 1 ou année entière)

Résumé des principales activités du plan de travail du programme, menées au cours de la période sous examen (semestre ou année entière) et de comment elles ont contribué à faire avancer les résultats attendus du programme.

Le transfert des fonds a été opérationnalisé le 16 décembre 2021 ; aucune activité n’a été menée durant la période janvier-décembre 2021 dans le cadre de ce programme.

Cependant, les partenaires du présent programme (Secrétariat de CAFI, Bureau du Coordonnateur Résident, Primature) ont mené dans l’attente de l’opérationnalisation du programme des actions concourant à l’atteinte des résultats attendus du programme, décrits dans les sections ci-dessous.

Ces actions ne relèvent pas du plan de travail du programme, qui sera défini pour la période à compter du 1^{er} janvier 2022, et n’ont imputé aucune dépense sur le budget du projet.

Tableau 1 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au bout de la période sous examen.

Activités prévue dans le PTBA	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats atteints	Degré de réalisation en %	Sources de vérification	Commentaires
1....						
2....						
3...						

5. Résultats du Programme

5.1 Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI

Décrire la contribution du programme aux impacts du plan d’investissement national REDD+ du pays et de la théorie du changement de CAFI, soit

i) réduction des émissions et augmentation des absorptions, en précisant les hypothèses utilisées et les cibles, le cas échéant, telles que décrites dans le document de programme. Préciser le cas échéant le nombre d’hectares de déforestation évitée attribuable aux activités du programme.

ii) amélioration des niveaux de vie notamment :

⁴ Contexte lié à la période sous-examen (semestre/année).

- le nombre de bénéficiaires directs⁵ atteints par le programme et la définition appliquée par le programme pour définir ce terme. Si plusieurs catégories sont utilisées, désagréger par catégorie ainsi que par le genre.
- le nombre de bénéficiaires indirects et les hypothèses qui sous-tendent ce calcul
- le cas échéant, augmentation des revenus (directs ou indirects) et/ou réduction des dépenses

Le programme contribue à la bonne coordination et la gouvernance interministérielles pour la mise en œuvre des engagements nationaux en matière de mise en œuvre d'activités économiques réduisant les impacts sur la déforestation et la dégradation forestière, effet 7 du cadre de résultat de CAFI.

Les actions menées en parallèle du démarrage du programme en 2021 ont majoritairement été focalisées sur la mise en place du cadre de gouvernance défini en 2020 ainsi que la conduite d'une première revue du partenariat (sur la période 2019-2021).

5.2 Progrès par effet et produits du programme

EFFETS

Les trois effets recherchés du programme sont :

1. Une coordination et un suivi effectif des engagements de la LOI
2. La mobilisation, la mise en œuvre et le suivi performants des financements de CAFI
3. La mobilisation et l'alignement de financements existants et additionnels

Malgré la non-disponibilité des financements prévus pour les activités décrites dans le document de programme, les partenaires du programme ont initié nombre d'actions contribuant directement à l'atteinte de ces effets :

A. Coordination des engagements de la LOI :

La mise en place effective des organes de gouvernance du partenariat est la première étape nécessaire à la garantie d'une coordination effective et efficace des engagements de la Lettre d'Intention, et cette opérationnalisation a été conduite au long de la période 2021.

Il s'agit du Comité Interministériel, organe décisionnel et de dialogue politique avec le CA de CAFI, du Comité de pilotage, organe de concertation multipartite et de suivi, et du Secrétariat Permanent, organe de coordination et de mobilisation des parties prenantes et partenaires.

- Comité Interministériel (CI) : le CI s'est réuni une première fois en 2020 afin de considérer la proposition de décision concernant la sélection des agences d'exécution des programmes du portefeuille de CAFI (décision [EB.2020.15](#) adoptée à la suite de la rencontre du 24/09/2020 entre le CI et le CA de CAFI)
Le Comité Interministériel s'est réuni en 2021 afin de considérer la revue du partenariat 2019-2021 transmise par le Comité de Pilotage et de préparer la rencontre avec le Conseil d'Administration pour l'adoption conjointe d'une résolution portant recommandations pour l'amélioration du partenariat et l'atteinte des jalons 2019-2021.
- Comité de Pilotage (COPIL) : le Comité de Pilotage a eu sa session inaugurale en septembre 2021, et s'est réuni une seconde fois en novembre 2021, afin d'assumer pleinement son mandat d'organe de concertation multipartite et de suivi de la mise en œuvre du programme.

⁵ Les programmes sectoriels sont exempts

La rencontre inaugurale a permis d'assurer une compréhension commune du rôle de cet organe et des responsabilités de ses membres dans la mise en œuvre de la Lettre d'Intention, et de présenter les perspectives liées au présent programme afin d'anticiper les activités du premier résultat attendu de celui-ci.

La seconde rencontre a été dédiée à la revue annuelle du partenariat, couvrant, de manière exceptionnelle et afin d'assurer un suivi approfondi, la période depuis la signature de la Lol, soit 2019-2021.

- Secrétariat Permanent (SP) : opérationnel depuis 2020, le Secrétariat Permanent a assuré une collaboration active avec le Secrétariat de CAFI et l'ensemble des parties prenantes (CI, COPIL, agences, partenaires nationaux), assurant un suivi quotidien de la mise en œuvre du partenariat, dès en amont du lancement des activités du présent programme.

B. Mobilisation, mise en œuvre et suivi des financements de CAFI

Les organes de gouvernance du partenariat nouvellement constitués ont œuvré, chacun à leur niveau et selon leurs responsabilités propres, à la mobilisation et la mise en œuvre des premiers financements du fonds CAFI. En 2020 des échanges ont eu lieu avec la partie nationale pour la définition d'un cadre programmatique, sur la base duquel un appel à manifestation d'intérêt a été publié (30 janvier 2020). Sept agences d'exécution ont présenté des manifestations d'intérêt. Un dialogue CAFI-République du Congo a été mis en place, conclu par la rencontre du Comité Interministériel et du Conseil d'Administration du 24/09/2020, afin d'identifier les agences d'exécution qui seraient sollicités pour le développement d'un document de programme.

Un second AMI a été lancé en octobre 2020 portant sur l'axe programmatique du Contrôle environnemental et social. La décision [EB.2021.05](#) sélectionnant la GIZ comme agence partenaire a été prise avec l'accord de la partie nationale (transmission d'une lettre de non-objection du ministère porteur).

Un 3^e AMI a été lancé en novembre 2021 portant sur le programme d'appui à l'engagement de la société civile. Après concertation avec le Comité de Pilotage, la décision [EB.2022.02](#) a sélectionné le PNUD comme agence d'exécution.

A la suite de ces trois décisions de sélection d'agences d'exécution ([EB.2020.15](#), [EB.2021.05](#), [EB.2022.02](#)), les organes de coordination et de gouvernance du partenariat ont œuvré, conjointement avec les partenaires du présent programme, à assurer un suivi du développement des documents de programme, dans le respect des engagements de la Lol et des orientations du Conseil d'Administration : le Secrétariat Permanent a assuré la mobilisation régulières des acteurs et interlocuteurs de ce processus ; le Comité de pilotage a formulé des orientations sur les documents de programme soumis par les agences.

Trois programmes ont ainsi été approuvés par le CA de CAFI en 2021 : programme d'opérationnalisation du système national de monitoring et reporting, programme de plantations à vocation énergétique, programme d'appui à la coordination. Cinq autres programmes sont en cours d'élaboration sur la période considérée : deux programmes sur l'utilisation durable des terres, programme de diffusion de foyers améliorés, programme d'appui à l'engagement de la société civile, programme sur le contrôle environnemental et social.

La totalité du portefeuille constitué par ces programmes dépasse le montant initial de l'allocation pays décidée par le CA de CAFI dans la décision [EB.2019.16](#) (45 millions USD), démontrant ainsi la capacité des organes de pilotage et de coordination à assurer une mobilisation continue de financements dédiés à la mise en œuvre de la Lettre d'Intention.

C. La mobilisation et l’alignement de financements existants et additionnels

La mobilisation de financements additionnels alignés sur la Lettre d’Intention a également été réussie sur la période considérée, grâce à la mobilisation active des partenaires de ce programme et l’investissement de CAFI. Trois programmes peuvent être cités en particulier :

- Programme PREFOREST du Ministère de l’Economie Forestière/FAO, dont le programme PROREP financé par CAFI constitue un cofinancement afin de répondre au souhait d’une contribution de partenaires du Fonds Vert ;
- L’Union Européenne a décidé en 2021 d’aligner un financement de 15 M EUR sur le programme PI-PUDT en développement ;
- Le Ministère de l’Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo développe avec le PNUE et la FAO un programme sur la protection et la gestion durable des tourbières, pour un financement par l’initiative IKI, qui soit aligné sur les engagements de la LOI.

D’autre part, les partenaires du présent programme ont accompagné le ministère en charge de l’environnement dans la réalisation de l’exercice de révision et de publication de la Contribution Déterminée Nationale (CDN) afin que soient intégrés les engagements de la LOI dans ce document national fondateur pour l’action en matière de réduction d’émissions. La CDN révisée a été déposée à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques le 02 août 2021.

Les résultats atteints sur ces trois effets du programme contribuent à l’atteinte des jalons de la LOI du chapitre coordination et financement, en particulier l’atteinte complète du jalon 8.10 (établissement d’un mécanisme de concertation et de suivi sous le pilotage du Premier Ministre) ainsi que des progrès vers l’atteinte du jalon 8.4 (système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PI-REDD+ et de la LOI), du jalon 8.3 (mécanisme de coordination de la mise en œuvre des accords internationaux sur le climat), du jalon 8.8 (publication de la CDN révisée).

PRODUITS

1.1 Les parties prenantes, degrés de contribution à la mise en œuvre de la LOI sont identifiés et un mécanisme de gestion des plaintes est mis en place

Des notes sur les rôles et responsabilités des organes de concertation ont été élaborées et présentées à ces derniers, dans l’attente de la réalisation de la cartographie des parties prenantes prévue au présent programme.

1.2 Les organes principaux du décret n°2020-347 du 4 septembre 2020 sont mis en place et opérationnels.

Les trois organes principaux (Comité Interministériel, Comité de Pilotage, Secrétariat Permanent) ont été mis en place et opérationnalisés, le démarrage de leurs activités s’est tenu conformément aux dispositions du décret.

Les coordonnateurs des programmes ont été nommés par certains ministères concernés par le portefeuille du fonds CAFI (Ministère de l’Environnement, Ministère de l’agriculture, Ministère de l’aménagement du territoire, Ministère de l’environnement).

2.1 Des plans d’action sont développés et mis en œuvre pour l’atteinte des objectifs et des jalons de la LOI

La revue du partenariat sur la période 2019-2021 a mis en lumière le besoin de développer ces plans d’action sectoriels ; cette activité a fait l’objet d’une recommandation de la résolution conjointe CI-CA de décembre 2021, permettant la mobilisation des parties prenantes concernées dans l’attente de l’opérationnalisation des experts d’appui à cet exercice.

2.2 Le suivi et la communication de la mise en œuvre des jalons de la LOI sont effectifs

Une revue de la mise en œuvre des jalons de la LOI a été conduite sous l'égide du Secrétariat Permanent et du Comité de Pilotage, identifiant les jalons 2019-2021 atteints, et les besoins prioritaires pour la mise en œuvre des jalons restants. Ce document a été revu et approuvé par l'ensemble des partenaires représentés au Comité de Pilotage (incluant société civile et secteur privé) et au Comité Interministériel.

2.3 Une veille stratégique est mise en place sur l'alignement et la cohérence des politiques, stratégies et réglementation nationales et sectorielles avec les objectifs de la LOI et du Plan d'Investissement REDD+

Des travaux de veille ont été conduits durant toute la durée de la période considérée, ainsi que durant la période 2019-2021, sur les priorités politiques nationales et leur alignement avec la LOI. Cette veille a permis d'identifier des besoins de renforcer cet alignement dans la revue 2019-2021, dans les secteurs minier, forestier, et agricole.

2.4 Les orientations stratégiques du partenariat en lien avec le suivi des objectifs et jalons de la LOI sont développées par le Comité Interministériel et CAFI

La réalisation de la revue du partenariat 2019-2021 a permis d'identifier les besoins de renforcement de l'action pour la mise en œuvre des objectifs et jalons de la LOI. Sur la base de ces observations, le Comité Interministériel et le Conseil d'Administration de CAFI ont adopté la résolution 2021.01 recommandation des orientations stratégiques pour renforcer la mise en œuvre des jalons antérieurs à 2021 n'ayant pas été atteints, et anticiper certains jalons 2022 ou 2023 prioritaires.

3.1 Les organes de coordination contribuent et valident, en consensus avec le CA du CAFI, les documents de programmation des investissements CAFI et s'assurent de leur cohérence avec les priorités nationales et les objectifs de la Lettre d'Intention.

Cf. plus haut

Plusieurs concertations entre le CA de CAFI et les organes de gouvernance du partenariat ont permis d'aboutir aux trois décisions [EB.2020.15](#), [EB.2021.05](#), [EB.2022.02](#) sélectionnant des agences d'exécution, et aux décisions [EB.2021.10](#), [EB.2021.11](#) et [EB.2021.20](#) approuvant trois programmes sous financement CAFI.

3.2 Un cadre de suivi, évaluation et communication des programmes est développé (y inclus des indicateurs de suivi du contrôle et de la performance des programmes financés/co-financés par CAFI) est mis en œuvre

Le Secrétariat Permanent et le Comité de Pilotage veillent au développement des documents de programme en conformité avec les engagements de la LOI, y inclus la mise en place de cadres de redevabilité des agences d'exécution aux signataires de la LOI et à l'agent administratif du Fonds CAFI. La revue du partenariat 2019-2021 n'a pas inclus les premiers programmes approuvés, du fait du délai de mise en place des premières activités de ceux-ci et dans l'attente des premiers rapports narratifs et financiers devant être transmis par les agences en 2022 (année n+1 de l'année de lancement des programmes).

3.3 La coordination appuie et suit la mise en œuvre des programmes et s'assurent de la cohérence des interventions entreprises au niveau national

Le Secrétariat Permanent communique régulièrement avec les coordonnateurs des programmes approuvés et lancés afin de veiller à la cohérence des initiatives entre elles et avec la Lettre d'Intention. Les rapports de revue annuelle seront à partir de 2022 (1eres activités) les outils principaux pour le suivi de la mise en œuvre concertée des programmes par le Comité de Pilotage.

4.1 Des mécanismes qui permettront d'aligner les interventions des différents partenaires du CAFI (finance publique) sur l'utilisation des terres et la gestion durable des ressources naturelles sont identifiés

Des échanges haut niveau avec les autorités ministérielles – et en particulier les ministres en charge de l’environnement et des forêts – à l’occasion de déplacements en République du Congo et des rencontres du CA de CAFI, ont conduit à l’identification de plusieurs potentiels de mécanismes d’alignement des investissements, notamment autour de la CDN (échanges avec la ministre en charge de l’environnement en 2020 et 2021) et de la finance carbone (échanges avec la ministre en charge de l’économie forestière en 2021).

4.2 Des études sur le potentiel et la faisabilité de Paiement pour Services Environnementaux et autres modèles de financements innovants éventuels sont réalisées

N/A

4.3 Des recommandations pour inciter/diriger les financements privés dans la mise en œuvre de bonnes pratiques d’utilisation des terres et de gestion durable des terres sont formulées.

N/A

5.3 Evaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre des résultats

Voir tableau excel en annexe

5.4 Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs du cadre de résultats de CAFI

En concordance avec les décisions du Conseil d’Administration de CAFI, veuillez renseigner les indicateurs de CAFI dont vous êtes responsable suivant le tableau 3.

Tableau 3 - Progrès vers les indicateurs CAFI couverts par le programme.

Indicateur CAFI ⁶	Ligne de base (ou date à laquelle elle sera renseignée)	Cible (LOI ou programme approuvé)	Fréquence de reporting prévue	Progrès réalisé par le programme	
				entre janvier et décembre 2021	De manière cumulative depuis le début du programme
Effet 7 La gouvernance du processus est effective, multi sectorielle et multi acteurs					
G.E.1. Qualité de la représentation et participation de la société civile (y compris peuples autochtones et indigènes) dans les décisions sur le plan d’investissement, ses programmes et leur suivi	Participation sur certains processus, mais pas de concertation inter-initiatives ni inter-sectorielle	Participation transverse sur l’ensemble des secteurs de la LOI	Tous les 2 ans	Constitution du Comité de pilotage sur lequel la société civile est représentée	Concertation avec la société civile sur les besoins pour définition des TDR du projet d’appui à l’engagement

⁶ Disponible ici : <http://www.cafi.org/sites/default/files/2021-07/Cadre%20de%20ME%20re%CC%81vise%CC%81%20de%20CAFI%20-%2025%20Octobre%202019%20FINAL%20-%20Web%20site.pdf>

G.E.2 Indicateurs du plan d'investissement REDD+ intégré dans le Plan National / Stratégie Développement du pays	N/A	N/A	A chaque révision du PND	Le PND a été révisé en 2022, le précédent PND était antérieur au PI-REDD+ donc ne pouvait intégrer les indicateurs de ce dernier	
G.E.3 Taux de prise en compte des recommandations des comités de pilotage des programmes	0	100%	Annuel	Pas de programmes lancés sur la période	
G.P.1 % de programmes approuvés pour lesquels les prodocs sont accessibles en ligne	0	100%	Annuel	3 programmes approuvés, tous accessibles en ligne via le site de CAFI. Accès sur le site de la primature à mettre en place via le programme d'appui.	
G.P.4 Nombre de réunions entre ministres tenues sur le plan d'investissement	1	2/an	Annuel	2 rencontres du COPIL et 1 rencontre du Comité Interministériel	2 rencontres du COPIL et 2 rencontres du Comité Interministériel
G.P.5 Perception des parties prenantes sur la volonté de combattre la corruption	Non disponible	Stabilité ou amélioration	Annuel	Non disponible	
G.P.6 Perception sur l'efficacité des mesures entreprises (sanctions)	Non disponible	Stabilité ou amélioration	Annuel	Non disponible	

Si le rapport annuel de l'année précédente prévoyait de renseigner une ligne de base en 2021 et que ceci n'a pas été fait, veuillez en préciser les raisons.

5.5 Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Dans le cadre du financement CAFI, le pays s'est engagé à la réalisation de Jalons tels que définis dans la Lettre d'intention. C'est ainsi que tous les programmes financés par CAFI intègrent les Jalons de la LOI dans leur programmation et, ont pour obligation de rapporter sur l'état d'avancement des différents Jalons. La matrice simplifiée ci-dessous (tableau 4) permet de renseigner la contribution du programme aux différents Jalons.

Tableau 4 - Progrès vers les Jalons de la LOI

N°	Descriptif du Jalon	Objectifs	Progrès accomplis		Points d'attention particulière	Solutions proposées
			Sur la Période de reporting	De manière cumulative depuis le début du programme		
8.3	Mécanisme de coordination de la mise en œuvre des accords et conventions internationales sur le climat (2023)		Dialogues sectoriels et de haut niveau sur les enjeux d'alignement des conventions internationales et des politiques et mesures nationales			

8.8	Révision et publication de la CDN, de la CN et du BUR, de manière cohérente		Révision et publication de la CDN en 2021	Communication Nationale et BUR non disponibles	Renforcer dialogue avec le MEDDBC
8.10	Mécanisme de concertation pour le pilotage et le suivi du partenariat		Organes de pilotage du partenariat établis (décret n°2020-347) et opérationnels	Assurer engagement continu de ces organes sur la durée du programme	

6. Exécution financière

a) Sur les transferts reçus, indiquer le niveau de décaissement global ainsi que le niveau de décaissement annuel en incluant le budget prévisionnel pour l'année et le décaissement effectif.

N/A, pas de dépenses effectuées durant la période considérée

Tableau 5 - Taux de delivery du Programme.

Résultats	Budget Total (USD)	Budget prévu 20.....	Dépenses 1 ^{ère} semestre ou annuelles 2021	Solde au20.....	Taux de décaissement sur la période de rapportage	Dépenses cumulées depuis le début du programme
Effet 1.....			Obligatoire ⁷			
Produit 1.1.			Obligatoire ⁸			
Sous produit ou activité 1.1.1			Recommandé			
Effet 2.....			Obligatoire			
Produit 2.1.....			Obligatoire			
Total						

NB : Le modèle en Excel est disponible ici et doit être complété et annexé à ce rapport⁹.

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1NE6LjRsHuxPz-WwyaK32L0qKF_HJec8M/edit#gid=85248672¹⁰

Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNSDG sera envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, avec une copie électronique au Secrétariat de CAFI.

⁷ En vertu du Memorandum of Understanding (Protocole d'Accord) signé par les organisations de mise en œuvre avec le MPTF, qui stipule que "les rapports financiers fourniront l'information sur l'utilisation des ressources fiduciaires selon les **effets** et **produits** du cadre de résultat du programme ».

⁸ ibid

⁹ Utiliser le premier onglet intitulé « A.Workplan »

¹⁰ Si vous n'avez pas accès à ce document, merci de faire parvenir votre requête, précisant votre nom, prénom et institution, à l'adresse suivante : secretariat.cafi@gmail.com

Tableau 6 – Cout efficacité : Tableau des progrès et dépenses par effets et par produits

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur ¹¹	Dépenses Cumulatives en US \$ ¹²
Effet 1 :		Obligatoire ¹³
Produit 1.1		obligatoire ¹⁴
Activité ou sous produit 1.1.1.		recommandé
...		
Produit 1.2		obligatoire

b) Lister les ALE ou PLE avec lesquelles des contrats ont été signés, indiquer la thématique, la responsabilité et le budget assigné à chacune d'elle. Si les procédures de l'agence le permettent, joindre une copie du contrat.

N/A, pas de dépenses effectuées

Tableau 7 - Suivi des contrats des ALE/PLE.

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant	Date signature contrat	Date début des travaux	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires

c) Fournir des informations sur la gestion financière, l'approvisionnement et les ressources humaines (si applicable) :

- Veuillez évaluer si les dépenses financières du projet sont alignées aux prévisions du PTBA ou en retard par rapport aux plans de travail ;
- Si les dépenses sont retardées ou non-conformes aux plans, veuillez fournir une explication en indiquant les mesures prises pour (i) accélérer la mise en œuvre ; (ii) s'assurer que les résultats attendus soient bien réalisés en qualité et aux échéances prévues ;
- Veuillez indiquer quel montant en dollars a été prévu (dans le document de projet) pour les activités axées sur l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes et combien a été effectivement alloué à ce jour ;

¹¹ Reporter la valeur indiquée dans le tableau 2

¹² Tels qu'indiqués dans la colonne G du tableau 5

¹³ En vertu du protocole d'accord (Memorandum of Understanding) signé avec le MPTF, qui stipule que "les rapports financiers fourniront l'information sur l'utilisation des ressources fiduciaires selon les **effets** et **produits** du cadre de résultat du programme »

¹⁴ En vertu du protocole d'accord (Memorandum of Understanding) signé avec le MPTF, qui stipule que "les rapports financiers fourniront l'information sur l'utilisation des ressources fiduciaires selon les **effets** et **produits** du cadre de résultat du programme »

- Quand comptez vous demander la deuxième tranche du programme restant au compte du MPTF ;
 d) Fournissez des mises à jour sur la passation de marchés/un plan de passation de marchés pour les services contractés pour une valeur supérieure à 1 million de dollars US énumérés dans le document de votre projet, y compris une description du processus qui a été utilisé pour identifier le fournisseur.

N/A, pas de dépenses effectuées ni de passation de marché.

Le premier PTBA sera adopté par le Comité de pilotage du programme en 2022.

d) Indiquer si le programme REDD+ a mobilisé des ressources supplémentaires ou des interventions d'autres partenaires

N/A, pas de dépenses effectuées

e) Indiquer s'il y a eu des audits et quels sont leurs résultats ; si la politique de l'agence le permet, joindre le rapport d'audit en annexe ;

N/A, pas de dépenses effectuées

f) Veuillez indiquer des éventuelles révisions au budget du programme

N/A, pas de dépenses effectuées

g) Analyse du coût du programme de l'exercice suivant le tableau 7.

N/A, pas de dépenses effectuées

Cette analyse permet d'apprécier le ratio des coûts des structures et des coûts opérationnels relatif à la période sous examen

Tableau 8 - Répartition des coûts du programme.

N°	Description	Montant en USD	%	Commentaires
1.	Activités du programme			
2.	Equipement			
3.	Fonctionnement			
Total en USD				

- h) Indiquer si le compte a été audité ou non pendant la période sous examen. Si oui, mentionner la période et dans la mesure du possible les autres données nécessaires liées à cet audit.

7. Gestion participative

Les principes de transparence, de participation et de consultations sont consacrés dans la programmation de CAFI, tant dans le plan d'investissement que dans les termes de référence des AMIs. Ainsi, à leur approbation, tous les programmes ont soumis un plan de consultation et de participation des parties prenantes dans les différentes activités et étapes du programme. Veuillez mettre à jour ce tableau, en rajoutant une colonne de commentaire permettant de voir l'évolution et la réalisation des processus participatifs prévus.

Dans cette section, prière commenter :

- i. Tout amendement apporté au plan de consultation ;
- ii. Les défis à relever ;
- iii. L'efficacité de l'engagement avec les programmes d'appui à la société civile et aux peuples autochtones.

N/A

Au démarrage des activités du programme, les principes établis dans le document de programme approuvé seront mis en œuvre de manière rigoureuse.

8. Thèmes transversaux

8.1. Gouvernance

Mentionner ici les réunions du Comité de Pilotage (COPIL) du programme ainsi que celles des plateformes multi-acteurs et multisectorielles et un résumé du suivi de leurs décisions

N/A

Au démarrage des activités du programme, les principes établis dans le document de programme approuvé seront mis en œuvre de manière rigoureuse.

8.2. Genre

Les actions, politiques et réformes prévues dans le Plan d'investissement et visant à réduire la déforestation ont un impact particulier sur les femmes. Veuillez expliquer comment le programme a tenu compte de l'aspect Genre (désagrégation des indicateurs, recrutement de personnel féminin, représentation dans les instances de décision, consultations spécifiques etc...) en remplissant le tableau 8 dans l'objectif de donner un aperçu des réalisations et intégrer certains exemples concrets (bonnes/mauvaises pratiques). Quels ont été les groupes cibles impliqués ? Y a-t-il eu des obstacles sur le plan de la préparation et la mise en œuvre de ces activités ? Comment le programme les a-t-il surmontés ?

N/A

Au démarrage des activités du programme, les principes établis dans le document de programme approuvé seront mis en œuvre de manière rigoureuse.

Tableau 9 - Suivi des aspects Genre.

Critère	Actions prises pour intégrer l'aspect genre	Résultats	Coût en USD	Défis affrontés
Mise en œuvre/Activités				
Suivi-évaluation				

8.3. Peuples Autochtones

N/A

Au démarrage des activités du programme, les principes établis dans le document de programme approuvé seront mis en œuvre de manière rigoureuse.

8.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)

N/A

Au démarrage des activités du programme, les principes établis dans le document de programme approuvé seront mis en œuvre de manière rigoureuse.

8.5. Respect de normes environnementale et sociale

Tel que défini dans le contexte de la CCNUCC et en particulier des décisions de la COP de Cancun sur les sauvegardes, les parties à la COP ayant l'ambition d'accéder aux paiements basés sur les résultats doivent pouvoir démontrer que les garanties de Cancun ajustées au contexte national ont été respectées dans la production des réductions d'émissions concernées. La mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ concourt à la génération de telles réductions d'émissions. Il est donc nécessaire pour tous les programmes, tant sectoriels qu'intégrés, de s'assurer du respect et de rapporter sur ces normes. Dans un premier temps ceci facilite la consolidation des informations au niveau de CAFI, et dans un deuxième temps ces informations pourront être utilisées dans le Résumé des Informations sur les Sauvegardes si soumission à la CCNUCC. Veuillez donc rapporter sur les normes environnementale et sociale.

a) Etude d'impact environnementale et sociale

Une telle étude a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? OUI / NON. Dans l'affirmative, veuillez rapporter sur les résultats clés obtenus et/ou les avancées relatives aux mesures d'atténuation, et joindre le rapport de l'étude en annexe ou informer s'il a déjà été transmis au Secrétariat de CAFI

NON

b) Mesures prises afin d'assurer le respect des sauvegardes

Décrire ici les études d'impacts ou les mesures prises afin de s'assurer du respect de chacune des sauvegardes, en remplissant le tableau 10

N/A

Au démarrage des activités du programme, les principes établis dans le document de programme approuvé seront mis en œuvre de manière rigoureuse.

Tableau 10- Suivi des mesures/principes de sauvegardes.

	Les réalisations	Le coût en USD	Les défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)			
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)			
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)			
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)			

Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones			
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)			
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c)			
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;			
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.			
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail			

c) Gestion des plaintes et recours

- *Plusieurs types de conflits peuvent surgir dans la mise en œuvre des programmes et projets REDD+. Il convient d'établir des mécanismes impartiaux, accessibles et équitables de dépôt de plainte, de résolution des conflits et de recours, et de veiller à ce qu'ils soient accessibles tout au long des consultations et de l'exécution des politiques, mesures et activités REDD+. L'agence d'exécution doit mettre en place un mécanisme spécial de gestion des plaintes et renseigner la gestion dans le tableau ci-dessous.*

N°	Village	Description de la plainte	Date d'émission	Résolution prise

- *Veuillez préciser les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur le mécanisme de plaintes utilisé.*

N/A

Au démarrage des activités du programme, les principes établis dans le document de programme approuvé seront mis en œuvre de manière rigoureuse, y inclus le Mécanisme de Réponse aux Parties Prenantes du PNUD qui dispose d'une adresse email dédiée sur laquelle les parties prenantes souhaitant logger une plainte au sujet de la gestion de ce programme pourront s'adresser.¹⁵

¹⁵ Voir notamment les PoPP suivants :

https://popp.undp.org/layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PPM_Project%20Management_Guidance%20on%20Global%20Projects.docx&action=default&DefaultItemOpen=1 et

https://popp.undp.org/layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PPM_Programming%20Standards_Social%20and%20Environmental%20Standards.docx&action=default&DefaultItemOpen=1

9. Gestion des risques

9.1. Mettre à jour votre matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée.

Voir tableur excel en annexe

Détailler les mesures qui ont été/seront prises et indiquer la personne/l'acteur responsable. Cette matrice devra mettre à jour ce qui a été identifié dans le document de programme à son approbation (ou l'année précédente pour les programmes ayant plus d'une année de mise en œuvre). Dans cette analyse il sera intéressant de commenter l'évolution sur le temps (e.g. un risque estimé à haute probabilité à la formulation peut être revu à la baisse l'année suivante), en expliquer les raisons et si le programme a eu un rôle proactif dans l'atténuation de ces risques.

Tableau 10 - Gestion des risques

Identification des risques			Traitement du risque			
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action(s)	Responsabilité	Date limite

9.2. Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui (combien et une brève description de chacune)	Non	Veillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur Fraude, la mauvaise utilisation de fonds et la corruption
Allégations		X	Le personnel du PNUD et du RCO en charge du suivi opérationnel et fiduciaire du programme auront tous été formés aux enjeux de fraude, de mauvaise utilisation de fonds et de corruption dans le cadre des formations mandataires applicables aux staffs et consultants.
Investigations		X	
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		X	
Exploitation, abus et harcèlement sexuels			Veillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel
Allégations		X	Le personnel du PNUD et du RCO en charge du suivi opérationnel et fiduciaire du programme auront tous été formés aux enjeux sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel dans le cadre des formations mandataires applicables aux staffs et consultants.
Investigations		X	
Sanctions		X	

10. Illustration narrative spécifique

Donner un exemple détaillé d'une action/intervention qui contribue avec réussite au processus REDD+. Présenter les changements les plus remarquables atteints au niveau de la perception ou du changement des attitudes des groupes cibles.

L'inclusion de pièces justificatives, y compris des photos avec légendes et des informations détaillées, est fortement encouragée. Le Secrétariat de CAFI choisira des exemples et des photos qui seront publiés dans le rapport annuel global, les sites web du Fonds et ceux seront sujets de reportages ou blogs spéciaux.

N/A

11. Modalités de suivi

Il s'agit, notamment de :

- Présenter le système de suivi et comment les informations ont été utilisées pour identifier des leçons tirées et/ou ajuster la stratégie de mise en œuvre du programme ;
- Indiquer le budget affecté au suivi-évaluation (collecte de données de base, personnel de suivi-évaluation etc...) et le comparer aux dépenses effectives.
- Faire référence aux revues techniques, d'évaluations externes etc.
- Présenter le travail des structures de gouvernance du Programme (COPIL, plateformes, nombre de missions de suivi terrain), leurs réunions, dates, rapports, etc.

N/A

Tableau 11 - Etat d'avancement du plan de suivi du programme.

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Taux de réalisation	Coûts en USD/Budget	Résultats et leçons tirées
Missions de suivi terrain					
Réunions					
Rapports					
Revus techniques					
Evaluations externes					
Collecte des données					
Tenue du COPIL					
Prise en compte des recommandations du COPIL					
Réunion de différentes plateformes					

N.B. : Veuillez fournir vos éventuelles remarques sur la gouvernance du programme, y compris des défis et leçons apprises.

12. Révisions programmatiques (le cas échéant)

Indiquer toute modification importante dans les stratégies, les objectifs ou les résultats clés en présentant la justification ainsi que les approbations obtenues en structure de gouvernance le cas échéant.

N/A

13. Communication and promotion

Fournir un bref descriptive des efforts entrepris pour promouvoir CAFI (y compris via l'utilisation de logos) dans les publications finales du programme, sur le site du programme, et dans les ateliers avec les partenaires et parties prenantes, photos à l'appui.

Aucune action de communication n'a été exécutée sur les fonds du programme dans la période considérée. Des actions de communication, et de valorisation de l'implication de CAFI et des agences des Nations Unies (en tant qu'agences d'exécution) ont été menées autour des rencontres du Comité de Pilotage du partenariat et des cérémonies de signature des programmes approuvés, notamment via les réseaux sociaux de CAFI.

Des lignes budgétaires seront affectées dans le premier Plan de travail budgétisé afin d'assurer que les actions de communication établies dans le plan défini dans le document de programme intègrent les exigences des agences partenaires et du fonds fiduciaire.

14. Auto-évaluation du programme

Sur la base des critères de performance, merci de bien vouloir passer en revue l'évaluation de votre programme pour la période sous-examen.

Malgré le délai de démarrage des activités qui aura lieu en 2022, les partenaires du programme et l'ensemble des organes de pilotage du partenariat se sont fortement mobilisés durant la période du présent rapport afin d'initier les activités pouvant être mises en œuvre dès en amont du programme afin d'anticiper les besoins et de préparer les orientations de ce programme. Cette mobilisation exemplaire est particulièrement cruciale pour la mise en œuvre future des activités du programme.

15. Difficultés rencontrées et mesures prises et leçons apprises

N/A

16. Conclusion et recommandations

17. Récapitulatif des livrables

Etablir la liste des livrables évoqués dans le rapport et fournir des hyperliens aux livrables finalisés ou, le cas échéant, aux dossiers qui les contiennent.

Aucun livrable n'est à considérer sur la période du présent rapport

18. Annexes

Important : Annexer le rapport financier complété tel qu'indiqué en section 6, Onglet A téléchargeable au lien suivant

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1U27QEcM2VhjSUAu6bAwITOPCbYO8Q7j0/edit#gid=1088384135>¹⁶

¹⁶ Si vous n'avez pas accès à ce document, merci de faire parvenir votre requête, précisant votre nom, prénom et institution, à l'adresse suivante : secretariat.cafi@gmail.com.